OCOM M103.01 – IDENTIFIER LES RESPONSABILITÉS D'UN SUIVEUR DANS UNE ÉQUIPE

1. **Rendement** : Identifier les responsabilités d'un suiveur dans une équipe

2. **Conditions** :

   a. Éléments fournis :

      (1) de la supervision,

      (2) de l'aide au besoin.

   b. Éléments non permis : Aucun.

   c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.

3. **Norme** : Le cadet doit expliquer les responsabilités d'un suiveur dans le contexte d'une équipe.

4. **Points d'enseignement** :

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	Expliquer les quatre responsabilités suivantes d'un suiveur, y compris : a. respecter le chef et les autres membres de l'équipe; b. collaborer avec les autres; c. admettre ses erreurs et apprendre par l'expérience; d. accepter les rétroactions constructives.	Exposé interactif	10 min	C3-038
PE2	Expliquer les cinq responsabilités suivantes d'un suiveur au sein d'une équipe, y compris : a. assumer sa responsabilité; b. être honnête; c. accepter les autres membres de l'équipe comme ils sont; d. connaître le travail et être préparé; e. communiquer clairement avec les autres.	Exposé interactif	15 min	C3-038

5. **Durée** :

a.	Introduction et conclusion :	5 min
b.	Exposé interactif :	25 min
c.	Total :	30 min

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-601/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-601-PG-002/A-CR-CCP-601-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.

6. **Justification** : L'exposé interactif a été choisi pour cette leçon afin d'initier les cadets à l'identification des responsabilités d'un suiveur dans une équipe et pour susciter leur intérêt.

7. **Documents de référence** : C3-038 Campbell, R. (2006). *Leadership : Getting it done*. Extrait le 16 mars 2006 du site http://www.ssu.missouri.edu/faculty/rcampbell/leadership/chapter5.htm

8. **Matériel d'instruction** : Du matériel de présentation (p. ex., tableaux blancs, tableaux de papier, RPJ, projecteur multimédia) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement.

9. **Matériel d'apprentissage** :

   a. un document de cours de mots brouillés;

   b. un contenant.

10. **Modalités de contrôle** : Aucune.

11. **Remarques** : Aucune.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-601/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-601-PG-002/A-CR-CCP-601-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.